

**COMMUNE D'EQUIHEN-PLAGE (62 224)**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2025**  
**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'EQUIHEN-PLAGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FOURCROY Christian, Maire, en suite de convocation en date du 13 novembre 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Nombre de Conseillers en exercice : 21**

**Etaient présents :** Mme BEAUVOIS-LEPRETRE Martine, M. HODICQ Bertrand, Mme PICOTIN Gaëtane, MM. DELCOURT Daniel, DUFOUR Franck, PAQUES Francis, Mmes FOURMEAU Claudine, TISSERAND-BOURDEUX Frédérique, MM. GOBERT Sylvain, GOURNAY Jean-Luc, Mme MEGRET-VERHAEGHE Sylvie, M. BAILLIARD Bruno, Mmes SCHWAB-BABICKI Françoise, HERBEZ-BOULANGER Christelle, M. LAPIERRE Dominique.

**Absents excusés :** Mme CRETEL-CONDETTE Maryse, M. FLAHAUT Stéphane, Mmes RENOUX-CARON Béatrice, FORTIN Marjorie, M. LENNE Laurent

**Monsieur HODICQ Bertrand est élu secrétaire de séance.**

- :- :- :- :- :- :- :- :-

**Monsieur LE MAIRE rappelle à l'Assemblée que le procès-verbal de la dernière réunion leur a été transmis et sollicité à cet effet les éventuelles remarques. Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

## **DELIBERATION N°2025\_029DEL**

### **DELIBERATION POUR LE PLACEMENT SUR COMPTE A TERME DE LIQUIDITES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors de sa dernière entrevue avec la DGFIP, il a été informé qu'il est possible de placer des liquidités sur un compte à terme pour une durée maximale d'un an reconductible et sous certaines conditions. Les fonds doivent provenir :

- De libéralités,
- De l'aliénation d'un élément du patrimoine,
- D'emprunts dont l'emploi est différé pour des raisons indépendantes de la collectivité ou de l'établissement public,
- De recettes exceptionnelles, dans l'attente de leur réemploi (indemnités d'assurance, sommes perçues à l'occasion d'un litige, recettes provenant de vente de biens tirés de l'exploitation du domaine réalisées à la suite de catastrophes naturelles ou technologiques, des crédits et pénalités reçus à l'issue de l'exécution d'un contrat).

Monsieur le Maire demande donc l'autorisation de pouvoir placer, le produit de la cession de la parcelle AD52, rue Charles Cazin pour un montant de 120 000,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **De souscrire** à ce titre un placement sur un compte à terme ouvert auprès de la DGFIP ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à placer les liquidités concernées et à signer les documents nécessaires ;
- **Dit** que le placement se fera pour une durée d'un an.

## **DELIBERATION N°2025\_030DEL**

### **DELIBERATION POUR LE PLACEMENT SUR COMPTE A TERME DE LIQUIDITES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors de sa dernière entrevue avec la DGFIP, il a été informé qu'il est possible de placer des liquidités sur un compte à terme pour une durée maximale d'un an reconductible et sous certaines conditions. Les fonds doivent provenir :

- De libéralités,
- De l'aliénation d'un élément du patrimoine,
- D'emprunts dont l'emploi est différé pour des raisons indépendantes de la collectivité ou de l'établissement public,
- De recettes exceptionnelles, dans l'attente de leur réemploi (indemnités d'assurance, sommes perçues à l'occasion d'un litige, recettes provenant de vente de biens tirés de l'exploitation du domaine réalisées à la suite de catastrophes naturelles ou technologiques, des crédits et pénalités reçus à l'issue de l'exécution d'un contrat).

Monsieur le Maire demande donc l'autorisation de pouvoir placer, le produit de la cession du lot 1 de la parcelle AC216 pour un montant de 53 000,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **De souscrire** à ce titre un placement sur un compte à terme ouvert auprès de la DGFIP ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à placer les liquidités concernées et à signer les documents nécessaires ;
- **Dit** que le placement se fera pour une durée d'un an.

### **DELIBERATION N°2025\_031DEL**

### **DELIBERATION POUR LA DESAFFECTION ET LE DECLASSEMENT DE LA PARCELLE AD52 SISE RUE CHARLES CAZIN**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, la délibération N°2025\_024DEL qui autorisait la cession de la parcelle AD52, sise rue Charles Cazin, à Monsieur FIQUET. Cette parcelle a été incorporée dans le domaine communal.

Afin de pouvoir vendre la parcelle, il convient donc de déclarer sa désaffection du domaine communal et de prononcer son déclassement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** la désaffection de la parcelle AD52 du domaine communal ;
- **Prononce** le déclassement de ladite parcelle ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte permettant la cession de la parcelle.

### **DELIBERATION N°2025\_032DEL**

### **AUGMENTATION DU LOYER ANNUEL POUR LA MISE A DISPOSITION DE PARCELLES DE TERRAINS ET DE BATIMENTS AU CAMPING MUNICIPAL « LA FALAISE » SUR LE TERRAIN COMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le camping municipal s'acquitte d'un loyer annuel qui s'élève à 50 000 €.

Monsieur le Maire précise que ce loyer a été sous-évalué et qu'il est nécessaire de réviser son montant.

Monsieur le Maire propose donc de porter le montant du loyer à 200 000 € par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Fixe** le montant du loyer annuel à 200 000,00 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;
- **Précise** que le montant du loyer pourra être révisé.

## **DELIBERATION N°2025 033DEL**

### **DELIBERATION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2** **BUDGET MAIRIE**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder aux ouvertures de crédits conformément au tableau ci-dessous :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'inscrire les opérations suivantes en décision modificative au budget Commune :

#### **Fonctionnement :**

Sens	Nature	Chapitre	Service	Proposition DM	Vote du CM
D	23	023		133 271,79 €	
D	60623	011		1 310,00 €	
D	6411	012	CA	47 064,41 €	
D	6413	012	CA	47 064,41 €	
D	64168	012		-20 000,00 €	
D	6450	012		20 000,00 €	
D	6450	012	CA	47 064,42 €	
D	65888	65		189 252,40 €	
D	681	68		58 739,38 €	
Total dépenses de fonctionnement				523 766,81 €	

Sens	Nature	Chapitre	Service	Proposition DM	Vote du CM
R	6419	013		80 000,00 €	
R	7072	070		- 2 000,00 €	
R	70878	070		500,00 €	
R	7088	070		5 793,36 €	
R	73141	73		22 075,24 €	
R	73212	73		573,00 €	
R	73221	73		310,00 €	
R	732221	73		- 2 662,00 €	
R	74111	74		13 815,00 €	
R	741121	74		5 861,00 €	
R	741127	74		- 4 757,00 €	
R	74718	74		190 644,49 €	
R	74741	74		721,16 €	
R	752	75		8 000,00 €	
R	75888	75		2 919,94 €	
R	7688	76		2 040,00 €	
R	773	77		141 193,24 €	
R	781	78		58 739,38 €	
Total recettes de fonctionnement				523 766,81 €	

**Investissement :**

Sens	Nature	Chapitre	Service	Proposition DM	Vote du CM
D	2111	21		487 400,00 €	
D	2116	21		5 000,00 €	
D	2118	21		15 000,00 €	
D	2182	21		40 360,00 €	
D	2183	21		12 000,00 €	
D	2184	21		2 000,00 €	
D	2188	21		80 000,00 €	
D	231	23		250 000,00 €	
D	231/136	23		- 1 427 974,00 €	
D	231/339			- 122 342,06 €	
Total dépenses d'investissement				- 658 556,06 €	

Sens	Nature	Chapitre	Service	Proposition DM	Vote du CM
R	021	021		133 271,79 €	
R	10222	10		4 489,36 €	
R	1321	13		- 940 574,00 €	
R	13251	13		11 514,12 €	
R	13461	13		100 000,00 €	
R	165	16		2 500,00 €	
R	2111	040		13 325,41 €	
R	2112	040		6 900,00 €	
R	2113	21		6 120,00 €	
R	2188	21		1 121,04 €	
R	238	23		776,22 €	
R	261	040		2 000,00 €	
Total recettes d'investissement				- 658 556,06 €	

**DELIBERATION N°2025 034DEL**

**DELIBERATION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1**  
**BUDGET CAMPING**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder aux ouvertures de crédits conformément au tableau ci-dessous :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'inscrire les opérations suivantes en décision modificative au budget Camping :

## FONCTIONNEMENT :

S	Nature	Opér.	Chap.	Propositions D.M.	Vote du C.M.
FD	023		023	166 531,98 €	166 531,98 €
FD	60611		011	- 40 000,00 €	- 40 000,00 €
FD	60621		011	7 000,00 €	7 000,00 €
FD	60631		011	8 000,00 €	8 000,00 €
FD	6068		011	- 20 000,00 €	- 20 000,00 €
FD	615231		011	- 12 500,00 €	- 12 500,00 €
FD	61558		011	35 000,00 €	35 000,00 €
FD	6156		011	8 000,00 €	8 000,00 €
FD	62871		011	182 500,00 €	182 500,00 €
FD	6288		011	5 000,00 €	5 000,00 €
FD	65888		011	10 000,00 €	10 000,00 €
FD	6218		012	- 70 000,00 €	- 70 000,00 €
FD	7398		014	15 000,00 €	15 000,00 €
<b>TOTAL dépenses de fonctionnement</b>				<b>294 531,98 €</b>	<b>294 531,98 €</b>
FR	7032		70	250 000,00 €	250 000,00 €
FR	7088		70	20 000,00 €	20 000,00 €
FR	73154		731	10 000,00 €	10 000,00 €
FR	73172		731	5 000,00 €	5 000,00 €
FR	752		75	9 531,98 €	9 531,98 €
<b>TOTAL recettes de fonctionnement</b>				<b>294 531,98 €</b>	<b>294 531,98 €</b>

## INVESTISSEMENT :

S	Nature	Opér.	Chap.	Propositions D.M	Vote du C.M.
ID	2132		21	140 948,65 €	140 948,65 €
ID	2182		21	25 583,33 €	25 583,33 €
<b>TOTAL dépenses d'investissement</b>				<b>166 531,98 €</b>	<b>166 531,98 €</b>
IR	021		021	166 531,98 €	166 531,98 €
IR	1313		13	-90 000,00 €	-90 000,00 €
IR	1323		13	90 000,00 €	90 000,00 €
<b>TOTAL recettes d'investissement</b>				<b>166 531,98 €</b>	<b>166 531,98 €</b>

## **DELIBERATION N°2025 035DEL**

### **DELIBERATION POUR LA CREATION D'UN ECLAIRAGE SPORTIF POUR LE STADE MUNICIPAL**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il est nécessaire d'équiper le stade municipal d'un système d'éclairage sportif pour un montant de 250 000,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** la réalisation du projet d'éclairage sportif sur le stade municipal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions possibles (FAFA, Département, Région...).

## **DELIBERATION N°2025 036DEL**

### **AMELIORATION ENERGETIQUE DE LA SALLE DES SPORTS COMUNALE PARC DES HURES**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée, qu'il est nécessaire de procéder à des travaux d'amélioration énergétique sur la salle des sports communale du parc des Hures.

Monsieur le Maire précise que le coût prévisionnel des travaux s'élève à 465 000,00 € HT.

Ouï l'exposé de Monsieur LE MAIRE sur ce projet, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet et donne son accord pour la réalisation de cette opération,
- **AUTORISE** Monsieur LE MAIRE à solliciter une subvention de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) d'un montant de 93 000 € H.T., de la Dotation de Soutien à l'Investissement d'un montant de 93 000 € H.T., et toutes les autres aides possibles (CEE, Fonds Vert...),

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un courrier de Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Sénatrice du Pas-de-Calais a été reçu en mairie en date du 14 octobre 2025. Dans ce courrier, Madame la Sénatrice fait part de la réponse de Monsieur Gérard LARCHER obtenu auprès de la Présidente de la Commission des lois qui a décidé d'organiser un déplacement dans le Calaisis afin de mieux apprécier les réalités du terrain et que ce déplacement serait suivi d'une rencontre au Sénat avec le Collectif des Maires du littoral et les commissaires aux lois.

**DELIBERATION N° 2025\_029**

**PLACEMENT SUR COMPTE A TERME DE LIQUIDITES (PARCELLE AD52)**

**DELIBERATION N° 2025\_030**

**PLACEMENT SUR COMPTE A TERME DE LIQUIDITES (TERRAIN RUE RAYMOND FOURCROY)**

**DELIBERATION N° 2025\_031**

**DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DE LA PARCELLE AD52**

**DELIBERATION N°2025\_032**

**AUGMENTATION DU LOYER ANNUEL POUR LA MISE A DISPOSITION DE PARCELLE DE TERRAINS AU CAMPING MUNICIPAL « LA FALAISE » SUR LE TERRAIN COMMUNAL**

**DELIBERATION N°2025\_033**

**DELIBERATION MODIFICATIVE N°2 BUDGET MAIRIE**

**DELIBERATION N°2025\_034**

**DELIBERATION MODIFICATIVE N°1 BUDGET CAMPING**

**DELIBERATION N°2025\_035**

**PROJET DE CREATION D'UN ECLAIRAGE SPORTIF AU STADE MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°2025\_036**

**AMELIORATION ENERGETIQUE DE LA SALLE DES SPORTS COMMUNALE PARC DES HURES**

**LE MAIRE,**